

AIDE MEMOIRE EQUIPEMENT CATÉGORIE ESPOIRS





Equipement dans les catégoires espoirs

1. Protection faciale intégrale, grille

Tous les joueurs et gardiens de la catégorie U18 et plus jeune (l'année et non la date de naissance est déterminante *voir pt 9*) doivent porter une **protection faciale intégrale**. Cette dernière doit être construite de manière à ce que ni le puck ni la palette de la crosse ne puissent s'y insérer.

La **protection faciale intégrale** doit être portée conformément aux règles et ceci se présente comme suit:

1.1. La jugulaire doit être fermée; maximum undoigt d'espace entre la jugulaire et le menton n



1.2. Les courroies de la protection faciale intégrale doivent être fixées des deux côtés (fermées avec des pressions)





Aide mémoire équipement catégorie espoirs

2. Casque de gardien de buts

Masque CAT EYE normal = pas autorisé pour U18 et plus jeune





Masque CAT EYE
LEGAL JR
= autorisé pour
U18 et plus jeune
- palette de la
crosse et puck ne
peuvent pas passer

S'il y a des doutes il faut prendre un puck et une crosse et contrôler si ces objets passent à travers la grille ou pas.



3. Visière, casque

Tous les joueurs de champs, nés après le 31.12.1974 doivent porter au minimum une visière. Le casque doit être porté de telle manière que la partie inférieure de son frontal ne soit pas distante de plus d'une largeur de doigt des sourcils. L'espace entre le **menton et la jugulaire** doit permettre le passage **d'un seul doigt**.

La visière doit descendre suffisamment bas sur le visage pour protéger les yeux et la **partie inférieure** du nez côté frontal et latéral. La visière doit avoir une hauteur minimum de 7,5 cm et doit être fixée de chaque côté avec deux vis.



Aide mémoire équipement catégorie espoirs

4. Protection dentaire

Tous les joueurs de champs de la catégorie U20 (l'année et non pas le jour et le mois est déterminante voir pt 9) doivent porter une protection dentaire. Cela signifie que :

Les joueurs espoirs (excepté les gardiens) indépendamment du fait qu'ils portent une protection faciale intégrale ou pas, qui jouent dans une ligue junior (U20 Elit, U20-Top, U20-A) ou dans une équipe active doivent toujours porter une protection dentaire indépendamment du fait qu'ils portent une protection faciale intégrale ou non. Il est recommandé que tous les joueurs U18 portent un protège-dents.

Si un joueur doit porter un appareil pour corriger les dents, ce qui rend impossible de porter un protègedents, il doit présenter un certificat médical approprié, ce qui le dispense de l'obligation de porter un protège-dents.

Les femmes qui jouent dans une équipe féminine n'ont pas besoin de protection dentaire.

.

5. Protection de la nuque et du cou

- 5.1. NOUVEAU : Les joueurs et les gardiens de but de la catégorie U20ELIT doivent porter une protection du cou et de la nuque.
- 5.2. Les joueurs et les gardiens de but des catégories U20Top et A n'ont pas besoin de protection du cou car pour eux les règles 2018-2022 sont toujours applicables
- 5.3. Les joueurs et les gardiens évoluant dans la catégorie U18 et plus jeunes doivent porter une protection de la nuque et du cou. Ceci peut être une protection de la nuque "traditionnelle" ou bien le modèle illustré ci-contre.



Le col doit être ajusté au cou. Si ce n'est pas le cas (col élargi) il n'est plus conforme aux règles.

Pour des questions d'assurance il est recommandé que tout joueur porte une protection du cou.

6. Protection des oreilles

NOUVEAU : Les joueurs de la catégorie U20ELIT doivent avoir une protection pour les oreilles fixée à leur casque.

Les joueurs des catégories U20Top, U20A, U17 n'ont pas besoin de protection pour les oreilles car les règles 2018-2022 leur sont toujours applicables.

Jusqu'à l'échelle U15 la protection des oreilles est une partie obligatoire du casque. Pour des questions de santé il est recommandé à tous de porter une protection des oreilles.

7. Procédure en cas d'équipement incorrect - pénalités règles 128, 211 + Nouveau livre des règles règel 202.9



Aide mémoire équipement catégorie espoirs

Un joueur/gardien dont une pièce d'équipement n'est pas conforme ne sera pas autorisé à reprendre part au jeu avant d'avoir changé ou remis aux normes la pièce d'équipement en cause.

Si un arbitre constate ou a été rendu attentif au fait qu'une pièce d'équipement n'est pas conforme ou por-tée de manière incorrecte:

1ère infraction > faire changer l'objet > avertissement à l'équipe (U20ELIT aux deux équipes) 2ème infraction par n'importe quel joueur > faire changer l'objet > pénalité de méconduite Récidive par le même joueur/gardien > pénalité de méconduite pour le match.

7.1. Gardien de but:

- 7.1.1. Si l'arbitre découvre personnellement qu'un masque de gardien U18 n'est pas correct, il procède comme suit:
- Le gardien de but doit changer le masque ou être remplacé par le gardien substitut (avant que le gardien substitut entre sur la glace il faut vérifier son masque)
- Avertissement à l'équipe
- Toute autre violation de cette règle (équipement incorrect) par un joueur de cette équipe entraînera une pénalité de méconduite.
 - 7.1.2. Si l'arbitre est informé par une équipe que le masque de gardien de but de l'adversaire n'est probablement pas correct, l'arbitre procède comme suit:
- Il en prend note
- Il contrôle le masque du gardien de but lors de la prochaine pause ou avant la prolongation.
- S'il n'est pas correct, procéder comme indiqué au point 1.
- S'il est en ordre, il n'y a pas de pénalité de banc mineure contre l'équipe qui l'a signalé à l'arbitre car il n'y a pas de retardement de jeu